



LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu les articles L 822-1 et suivants, R. 822-2, R 822-9 à R.822-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral 23-962 du 23 novembre 2023 portant création de la commission électorale ;

Vu l'arrêté rectoral 23-972 du 30 novembre 2023 relatif à la définition du nombre de collèges électoraux et de la liste électorale ;

Vu l'arrêté rectoral 23-973 du 30 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers ;

Vu l'arrêté rectoral 24-020 du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale définitive ;

Vu l'arrêté rectoral 24-034 du 18 janvier 2024 fixant les listes de candidats ;

Vu l'arrêté rectoral 24-028 du 18 janvier 2024 constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Poitiers ;

Vu l'arrêté rectoral 24-044 du 18 janvier 2024 portant rectification de la commission électorale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 8 février 2024 ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 9 février 2024 ;

Considérant la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

ARRETE

Article 1 : Les résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Poitiers organisées du 6 au 8 février 2024 sont les suivants :

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs	Suffrages valablement exprimés
43 930	4 084	68	4 016

Article 2 : Le nombre de voix et le nombre de sièges obtenus pour chacune des listes sont les suivants :

Listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Solidaires Etudiant-e-s : Luttons contre les inégalités et la précarité !	416	0
UNI pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles	535	1
BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes	1 926	4
Union étudiante pour un CROUS social, écologique et solidaire !	479	1
Vote UNEF et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s !	660	1

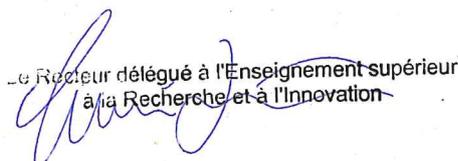
Article 3 : Les étudiants dont les noms suivent sont proclamés élus en qualité de représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Poitiers :

Listes	Titulaires	Suppléants
BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes	JEZEQUEL Lou	SOUQUE Margo
	FAYETTE Romain	ADAMY--MARTIN Lucas
	CROIZE-SANZEE Roxane	ESCACH Sarah
	MOIZAN Briec	BERTIN TOM
Vote UNEF et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s !	DUBOIS Yann	GEOFFROY Mathilde
UNI pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles	CHEVALLIER Estelle	MEUNIER Lucas
Union étudiante pour un CROUS social, écologique et solidaire !	LE GOVIC Shawn	DE BONI Ambre

Article 4 : La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers est chargée de la publication et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 9 février 2024

Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation



Claudio GALDERISI